

## ACTION DE FORMATION INTERREGIONALE N°2019-10

### Formation « de l'idée à la réalisation d'une étude en recherche clinique » (Investigateurs)

<b>PUBLIC CONCERNE</b>	:	Investigateurs, ARC promoteur, personnel administratif.. Toute personne impliquée dans un projet de recherche
<b>ORGANISME</b>	:	<b>GRIEPS</b>
<b>DUREE DE LA FORMATION</b>	:	<b>1 journée</b>
<b>LIEU</b>	:	Etablissements de l'Inter région Est ci-dessous
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b>	:	15 personnes maximum par groupe
<b>DATES PROPOSEES</b>	:	<b>Jeudi 17 octobre 2019 (CHU de Dijon)</b> <b>Mardi 27 Novembre 2019 (CHU de Strasbourg)</b>

#### OBJECTIFS et/ou CONTENU

**Objectifs** : à l'issue de la formation, les participants sauront :

- ↪ Passer d'une idée à un thème de recherche puis à une question de départ.
- ↪ Mettre en œuvre le plan d'action en fonction du contexte de travail

**Contenu** :

La formation alternera des présentations, des discussions, et des exercices pratiques.

- ↪ Identification des besoins, le schéma du dispositif, les missions de chacun, les finalités et les caractéristiques d'une recherche.
- ↪ La première étape de la recherche, la posture du chercheur, la méthodologie de la recherche, la faisabilité d'un projet, les différents types de financement, les conflits d'intérêt, le plan d'action...

**Cette formation est inscrite à l'OGDPC (Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu). Elle contribue à l'obligation de DPC annuel ou pluriannuel.**

<b>COUT DE LA FORMATION</b> :	Les frais pédagogiques sont pris en charge par le GIRCI grand Est. Les frais de déplacement, le cas échéant, restent à la charge de l'Etablissement de l'agent participant.
-------------------------------	--



## A L'ATTENTION DES DRCI :

La liste des participants centralisée dans chaque DRCI doit parvenir à Natacha ORTEL ([nortel@chu-reims.fr](mailto:nortel@chu-reims.fr)) **au moins 1 mois et demi** avant le début de la formation (délai de rigueur).

Le nombre minimum de participants permettant de constituer un groupe est fixé à 10 personnes.

Le nombre maximum de participants dans un groupe est fixé à 15 (seuls les 15 premiers inscrits pourront donc y participer.)

Nous attirons particulièrement l'attention des agents qui souhaitent s'inscrire à cette formation : nous leur demandons de bien vouloir noter la date dans leur agenda, afin de ne pas annuler leur participation au dernier moment. En effet, en 2014 et 2015, plusieurs groupes de formation ont dû être supprimés faute de participants la veille ou l'avant veille....Nous vous remercions donc de votre vigilance.....